



**Mot d'Antoine  
Mars 2013**

**Semaine de relâche du 4 au 8 mars**

Bonne semaine de relâche à tous. Que vos enfants nous reviennent reposés et prêt à entamer la dernière étape de l'année qui, je vous le rappelle, vaut pour 60% des notes du bulletin unique.



**Vêtements d'hiver**

Le mois de mars étant le mois de la fonte de la neige et des tempêtes tardives, nous maintenons, pour l'instant, la règle du port du pantalon de neige, de la tuque et des mitaines en tout temps, en ce début du mois. Cependant, dès que les températures se réchaufferont et que la neige aura fondu, nous autoriserons les élèves à ne plus s'habiller aussi chaudement. Une consigne à cet effet sera diffusée en classe aussitôt que la température le permettra. Merci de nous aider à maintenir le respect de cette règle durant ce mois de transition.



**Absences prolongées d'un élève : petit rappel**

L'absence d'un élève pour cause de voyage, tournoi, etc. durant les périodes de classe prive celui-ci d'explications, de travaux d'apprentissage et parfois d'évaluations. L'école vous laisse cependant toute la responsabilité de cette décision en connaissant les conséquences possibles. Aucune planification de l'enseignement, aucun travail scolaire ne seront fournis à l'élève pendant cette période d'absence. Le suivi du programme, les travaux à remettre ainsi que le rattrapage relèvent des parents. Des périodes de récupération portant sur le contenu de la matière vue en classe pendant cette absence ne pourront être exigées, ceux-ci ne faisant pas partie des tâches de l'enseignant.

L'école ne peut être responsable du retard scolaire qui pourrait résulter d'une absence prolongée d'un élève pour un voyage ou autres. Une telle absence est non motivée au sens de la Loi sur l'instruction publique.

## **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

Le 19 février dernier, lors de la rencontre mensuelle du CÉ, nous avons adopté notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci sera déposé sur le site web après la semaine de relâche. Cette problématique est au cœur de nos préoccupations. À cet effet, plusieurs actions seront posées dans les prochains mois afin d'informer et d'outiller les élèves, le personnel et vous, les parents.

## **Service de garde**

Nous vous informons que Mme Johanne Lesage reprendra ses fonctions de technicienne en service de garde à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013, et ce, de façon progressive. Mme Julie Côté restera en poste jusqu'au retour complet de Mme Lesage.

## **Semaine du personnel**

La semaine du 18 au 22 mars sera particulière pour le personnel. En effet, nous avons choisi de souligner le bon travail de l'ensemble du personnel durant cette période. N'hésitez pas à les remercier, les féliciter et les encourager pour les actions quotidiennes qu'ils posent afin de répondre aux besoins de tous nos élèves.

Je profite de cet espace privilégié pour souligner le travail exceptionnel de chaque membre du personnel de notre école. Leur dévouement auprès des enfants, le soutien constant qu'il manifeste entre eux et leur disponibilité face aux questionnements des parents en font une équipe exceptionnelle que je suis extrêmement fière de diriger.

## **50<sup>e</sup> de l'école**

Le 28 avril prochain, nous soulignerons les 50 ans de l'école lors d'un évènement retrouvaille rassemblant anciens élèves, personnel et dignitaire de Boucherville. L'invitation est déposée sur le site web de l'école et paraîtra dans les journaux locaux.

Au plaisir de vous revoir, chers anciens élèves !



*Anne Boucher*

Anne Boucher, directrice